



LEGENDE

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Numéro emplacement réservé
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Plantation à réaliser
- Zone inondable (Art. R. 123-11-b du code de l'urbanisme)
- Secteur de gravières
- Zone de bruit de catégories 3 et 4
- Rayon de protection indicatif des bâtiments d'élevage
- Accès aux zones AU

NOMENCLATURE DES ZONES DU PLU

- UA** Zone urbaine agglomérée du bourg ancien (équipée par les réseaux)
- UB** Zone urbaine d'habitat discontinu (équipée par les réseaux)
- UBa** Zone d'habitat discontinu en assainissement non collectif (équipée par les réseaux)
- UBms** Zone destinée à recevoir un établissement médical-santé, ou une maison de retraite
- UBs** Zone à vocation d'activité sportive
- Ux** Zone à vocation d'activité industrielle, commerciale et artisanale
- Ux1** Zone à vocation d'activité industrielle et commerciale
- UXA** Zone à vocation d'activité industrielle, commerciale et artisanale assainissement autonome
- AU** Zone à urbaniser et à équiper (schéma d'aménagement de principe)
- AU0** Zone à urbaniser à long terme (cos nul, modification du PLU)
- N** Zone naturelle, protection liée à la qualité des paysages
- Nar** Zone naturelle, protection liée à la présence d'un site archéologique
- Npc** Zone de protection du captage d'eau potable
- N1a** Zone d'habitat diffus en secteur naturel, assainissement non collectif (équipée par les réseaux)
- N2a** Zone d'habitat diffus où sont autorisés l'aménagement, l'extension, le changement de destination des constructions existantes ; et les constructions nouvelles de façon limitée
- A** Zone à vocation agricole
- An** Zone à vocation agricole, à protéger en raison de la qualité paysagère du site (entrée de ville et accès à la chapelle de Notre Dame du Bout-du-Puy)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Description	Surface indicative	Bénéficiaire
1	Elargissement de la rue du Pic du Midi - largeur 3 m	1 319 m ²	Commune
2	Elargissement d'une impasse lieu-dit « Saint-Roch »	500 m ²	Commune
3	Elargissement de l'impasse de la « Plantière », aire de retournement	400 m ²	Commune
4	Création d'une voie d'accès entre la C.D.B et la rue du Bleu de Valentine	1 748 m ²	Commune
5	Elargissement du chemin de Matte - largeur 3 m	1 478 m ²	Commune
6	Elargissement de la RD 8 - largeur 4 m	1 345 m ²	Commune
7	Voie interne du lotissement, « Chemin Ample »	1 892 m ²	Commune
8	Création d'une voie de desserte zone Auo « chemin Ample »	512 m ²	Commune
9	Création d'un nouveau cimetière au lieu-dit « Prat d'Agullon »	4 411 m ²	Commune
TOTAL DES EMPLACEMENTS RESERVES		13 565 m²	

DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VALENTINE

**3^{EME} REVISION SIMPLIFIEE
PLAN LOCAL D'URBANISME**

4 Document graphique

Publication le : 24.10.2012
Approbation le : 24.03.2012

Echelle: 1/5 000
Date de la dernière modification : 02/2012

AGE
Urbanisme & aménagement
AGE Environnement
1, rue Dieudonné-Castès - 32 000 MONTALBAN
Tél: 05.63.03.34.42 Fax: 05.63.03.34.59
mail: agence.sudouest@age-environnement.com

